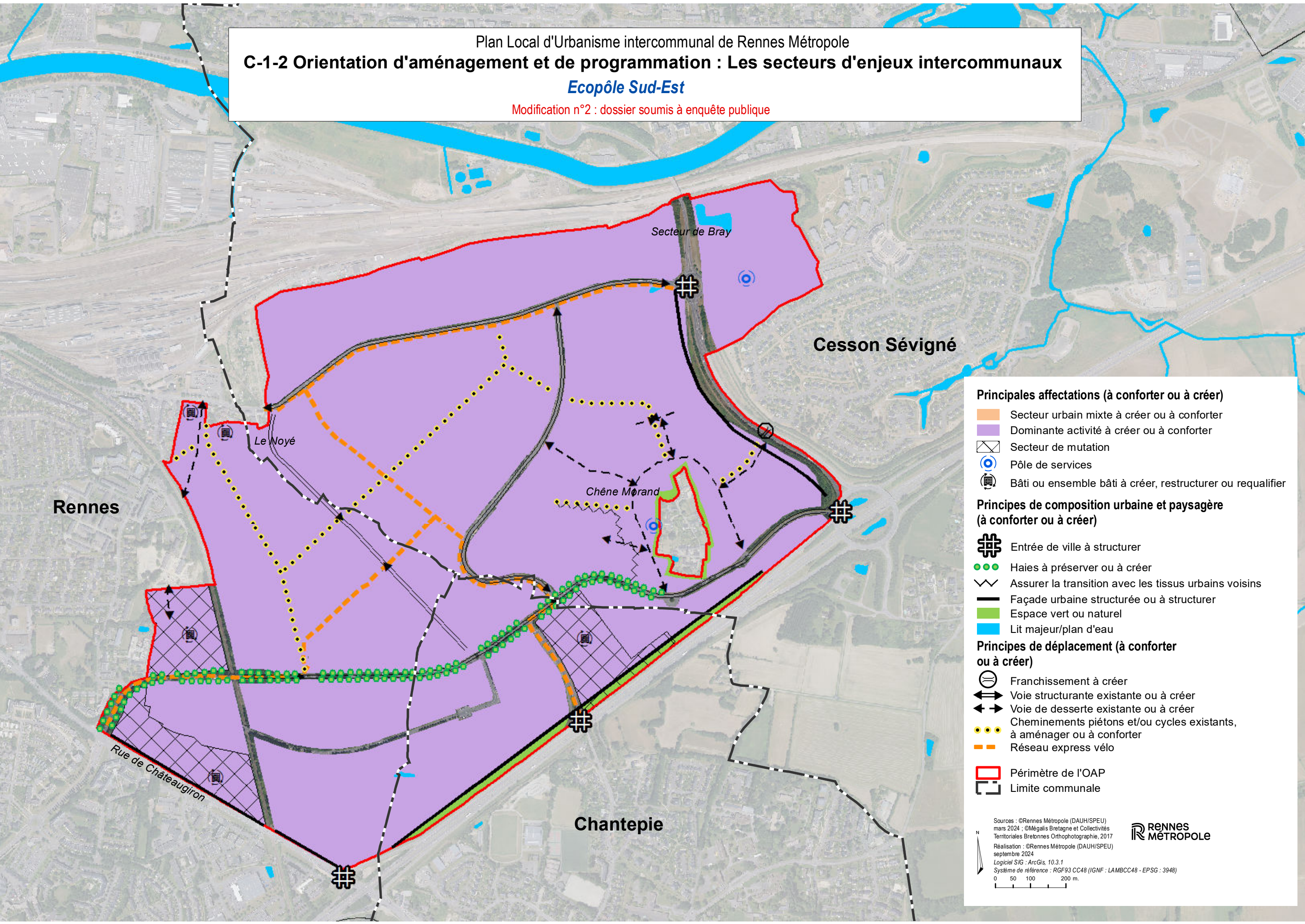


Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole  
**C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux**  
*Ecopôle Sud-Est*  
 Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique



- Principales affectations (à conforter ou à créer)**
- Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
  - Dominante activité à créer ou à conforter
  - Secteur de mutation
  - Pôle de services
  - Bâti ou ensemble bâti à créer, restructurer ou requalifier
- Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)**
- Entrée de ville à structurer
  - Haies à préserver ou à créer
  - Assurer la transition avec les tissus urbains voisins
  - Façade urbaine structurée ou à structurer
  - Espace vert ou naturel
  - Lit majeur/plan d'eau
- Principes de déplacement (à conforter ou à créer)**
- Franchissement à créer
  - Voie structurante existante ou à créer
  - Voie de desserte existante ou à créer
  - Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
  - Réseau express vélo
- Périmètre de l'OAP
- Limite communale